



FNB Horizons Rotation saisonnière (HAC: TSX)







Table des matières

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

	Analyse du rendement du Fonds par la direction	5
	Faits saillants de nature financière	11
	Rendement passé	14
	Sommaire du portefeuille de placements	16
	NSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	18
RAPPO	RT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	19
ÉTATS I	FINANCIERS	
	États de la situation financière	22
	États du résultat global	23
	États de l'évolution de la situation financière	24
	États des flux de trésorerie	25
	Tableau des placements	26
	Notes afférentes aux états financiers	28



Message du chef de la direction

L'année 2023 vient de se terminer et je suis fier de souligner les succès qu'a connus Horizons ETFs cette année, dans nos activités et pour nos investisseurs. En 2024 et dans l'avenir, nous nous engageons à aider les Canadiens à comprendre les nouvelles tendances qui façonnent les marchés et à les mettre à profit, tout en offrant des solutions de placement et des expériences client exceptionnelles.

Bien que l'incertitude mondiale et les pressions économiques continues aient rendu les marchés volatils, le secteur des FNB au Canada poursuit sa croissance. Ainsi, au 31 décembre 2023, quelque 40 milliards de dollars avaient été injectés dans le secteur des FNB au Canada pendant l'année.

Du côté de Horizons ETFs, nos actifs sous gestion sont passés d'environ 22,9 milliards de dollars à plus de 30 milliards de dollars entre la fin de 2022 et la fin de 2023 – cette augmentation dépassant 7,6 milliards de dollars représente la plus forte croissance sur un an de notre histoire. Nous avons consolidé davantage notre position en tant que l'un des principaux fournisseurs de FNB canadiens, grâce à des flux de plus de 5,5 milliards de dollars injectés dans nos FNB cette année.

Nous sommes également résolus à poursuivre notre engagement de longue date à offrir des FNB novateurs. En avril, nous avons lancé les premiers FNB au Canada qui procurent une exposition exclusive aux bons du Trésor 0 à 3 mois du Canada et des États-Unis, soit respectivement le FNB Horizons Bons du Trésor 0 à 3 mois (« CBIL ») et le FNB Horizons Bons du Trésor américain 0 à 3 mois (« UBIL.U »). En juillet, nous avons lancé six FNB dans le cadre de notre gamme Exposition aux actions : Les Essentiels, dont le FNB de banques canadiennes comportant les frais les plus bas au Canada, le FNB Horizons Indice de banques à pondération égale (« HBNK »). En octobre, nous avons lancé notre gamme de FNB à rendement supérieur, qui procure une exposition à des programmes d'options sur les titres du Trésor américain gérés activement. Nous avons également élargi notre gamme de FNB axés sur la répartition de l'actif afin d'ajouter des types d'exposition que nous sommes les premiers au Canada à offrir dans cette catégorie de FNB.

Ces lancements ont été couronnés d'un grand succès : Horizons ETFs a enregistré des flux de plus de 1,8 milliard de dollars injectés dans ces FNB, ce qui nous classe parmi les premiers fournisseurs au Canada selon l'actif investi dans les nouveaux FNB lancés en 2023. En 2024, nous comptons lancer plusieurs nouveaux FNB novateurs qui offriront aux investisseurs plus de possibilités pour investir dans des catégories d'actifs traditionnelles et émergentes et personnaliser leur exposition. Nous avons hâte de communiquer davantage d'informations au sujet de ces produits emballants, et nous le ferons bientôt.

Peu importe ce qui se profile à l'horizon, nous sommes convaincus que notre gamme de FNB novateurs sera en mesure de vous aider à atteindre vos objectifs financiers.

Chez Horizons ETFs, nous embrassons l'innovation dans tout ce que nous faisons. De nos racines en tant que l'un des premiers fournisseurs de FNB au Canada jusqu'à notre fière tradition de lancement de produits de placement inédits, nous sommes animés par l'audace, la vision et l'engagement à offrir une qualité et une expérience client exceptionnelles.

Nous sommes reconnaissants de votre soutien indéfectible alors que nous travaillons pour faire évoluer le secteur de la gestion d'actifs vers un horizon plus clair pour tous les investisseurs.

Salutations cordiales,

Rohit Mehta

Président et chef de la direction de Horizons ETFs Management (Canada) Inc.



RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du FNB Horizons Rotation saisonnière (« HAC » ou le « FNB ») fait état des faits saillants de nature financière et est compris dans les états financiers annuels audités du fonds de placement. Il est possible d'obtenir gratuitement, auprès du gestionnaire du FNB, soit Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (« Horizons Management » ou le « gestionnaire »), une copie des états financiers intermédiaires non audités, des états financiers annuels audités, du rapport intermédiaire ou du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds, un exemplaire du document traitant des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou des informations trimestrielles sur le portefeuille, en composant (sans frais) le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745 pour la région de Toronto, en écrivant au 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, ou en consultant notre site Web au www.fnbhorizons.com ou celui de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

Le présent document peut renfermer des énoncés prospectifs concernant des événements, résultats, circonstances, rendements futurs ou des attentes qui ne sont pas des faits historiques, mais représentent plutôt l'opinion de la direction quant à des événements futurs. De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent la formulation d'hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et risques inhérents. Les risques que les prédictions et autres énoncés prospectifs ne se révèlent pas exacts sont importants. Le lecteur est prié de ne pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs étant donné qu'un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, conditions, mesures ou événements réels diffèrent grandement des objectifs, attentes, estimations ou intentions exprimés de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs.

Les résultats réels pourraient différer de façon appréciable des attentes de la direction exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de plusieurs facteurs, y compris notamment les conditions de marché et la conjoncture économique générale, les taux d'intérêt, les changements apportés aux lois et règlements, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et secteurs d'activité dans lesquels le FNB peut investir et d'autres risques énoncés, de temps à autre, dans le prospectus du FNB. À l'occasion, de nouveaux facteurs de risque apparaissent et la direction ne peut les prévoir tous. Le lecteur est prié de comprendre que cette liste de facteurs n'est pas exhaustive et que, s'ils s'appuient sur des énoncés prospectifs pour décider d'investir ou non dans le FNB, les investisseurs et autres parties devraient porter une attention particulière à ces facteurs ainsi qu'aux autres incertitudes et événements éventuels et tenir compte de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs. En raison des répercussions possibles de ces facteurs, le gestionnaire décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs consécutivement à l'obtention de nouveaux renseignements, ou à la survenue d'événements nouveaux, ou pour tout autre motif, sauf si la législation pertinente l'y contraint.

Analyse du rendement du Fonds par la direction

Objectif et stratégies de placement

HAC tente de fournir une plus-value à long terme du capital dans tous les cycles du marché en répartissant stratégiquement son exposition entre des actions, des titres à revenu fixe, des marchandises et des devises au cours de périodes caractérisées historiquement par des tendances saisonnières. Le portefeuille de HAC peut occasionnellement contenir un montant important de trésorerie et (ou) d'équivalents de trésorerie.

HAC investit principalement dans des produits négociés en bourse pour obtenir une exposition au rendement de marchés larges ou de marchés sectoriels qui, par le passé, ont affiché de bons rendements à certains moments de l'année. Durant les périodes de l'année au cours desquelles un marché large a affiché des taux de rendement plus élevés qu'au cours d'autres périodes de l'année et (ou) a réalisé des rendements positifs plus fréquemment qu'au cours d'autres périodes de l'année, HAC peut répartir une partie ou la totalité de son exposition à ce marché large. HAC peut également investir dans des contrats à terme standardisés afin d'atteindre ses objectifs de placement.



Durant les périodes de l'année au cours desquelles un marché large a affiché des taux de rendement plus élevés qu'au cours d'autres périodes de l'année et (ou) a réalisé des rendements positifs plus fréquemment qu'au cours d'autres périodes de l'année, HAC peut répartir une partie ou la totalité de son exposition dans des marchés larges. Durant les périodes de l'année au cours desquelles un ou plusieurs marchés sectoriels ont affiché des taux de rendement plus élevés qu'au cours d'autres périodes de l'année et (ou) ont réalisé des rendements positifs plus fréquemment que des marchés larges durant la même période, HAC peut répartir une partie de son exposition entre des marchés sectoriels. Durant les périodes de l'année au cours desquelles les marchés larges ont, par le passé, affiché des rendements inférieurs à ceux qu'ils affichaient pour d'autres périodes de l'année, HAC peut répartir une partie de son portefeuille entre de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des produits négociés en bourse qui offrent une exposition inverse (y compris une exposition à levier inverse) à des marchés larges ou à un ou plusieurs marchés sectoriels.

Afin de mettre en œuvre ces stratégies de placement, le gestionnaire de placements du FNB peut utiliser des techniques de placement qui consistent notamment à : a) investir directement dans des titres, un tel placement étant souvent appelé une « position acheteur »; b) prendre une position (souvent appelée une « position vendeur ») sur un titre, HAC convenant alors avec une autre partie de lui livrer ce titre à une date future et à un prix déterminé d'avance, et c) prendre une position acheteur et une position vendeur sur différents titres ou instruments financiers qui, de l'avis du gestionnaire de placements du FNB, reflètent des marchés larges ou des marchés sectoriels qui, habituellement, sont inversement ou directement corrélés. La prise de telles positions est souvent appelée une « opération d'arbitrage ».

HAC cherchera parfois à tirer parti d'occasions stratégiques à court terme en prenant des positions acheteur et des positions vendeur dans des marchés larges et dans des marchés sectoriels. HAC peut investir en tout temps une partie importante de son portefeuille dans des titres à revenu fixe, de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie afin de réagir à la conjoncture du marché et (ou) de préserver le capital.

Tandis que HAC peut chercher à atteindre son objectif de placement et à mettre en œuvre ces stratégies de placement en investissant principalement dans des produits négociés en bourse qui fournissent une exposition à des marchés larges, des marchés sectoriels et des titres à revenu fixe, il peut tenter d'obtenir une exposition en investissant directement ou en employant des solutions indirectes qui sont conformes aux objectifs de placement de HAC. Les positions dans des contrats à terme standardisés ne sont maintenues que conformément aux restrictions de placement, lesquelles permettent à un organisme de placement collectif de maintenir sa position dans un contrat à terme standardisé seulement si l'organisme de placement collectif détient une couverture en espèces qui, avec la couverture constituée pour le contrat à terme standardisé et la valeur au marché du contrat à terme standardisé, est au moins égale, à la valeur du marché quotidienne, à l'exposition au marché sous-jacent du contrat à terme sur marchandises.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus pour une explication détaillée des restrictions de HAC en matière de placement.

Risques

Le gestionnaire examine le niveau de risque du FNB au moins une fois l'an, et lorsque l'objectif de placement ou les stratégies de placement du FNB ont changé de façon importante. Le niveau de risque actuel du FNB est : moyen.

Les niveaux de risque sont déterminés en fonction de la volatilité historique du FNB, calculée selon l'écart-type entre son rendement et sa moyenne. La catégorie de risque du FNB peut changer au fil du temps et la volatilité historique n'est pas représentative de la volatilité future. Règle générale, le niveau de risque du FNB lui est assigné d'après un écart-type de son rendement sur 10 ans et le rendement de l'indice sous-jacent ou d'un substitut applicable. Si le gestionnaire juge que les résultats obtenus selon cette méthode ne sont pas représentatifs de la volatilité future du FNB, le niveau de risque peut être déterminé en fonction de la catégorie du FNB. Les niveaux de risque ne devraient pas tenir lieu de solution de rechange à une évaluation complète et appropriée du caractère adéquat du placement ou à son évaluation financière par un conseiller en placement.



Le gestionnaire, en guise de résumé aux investisseurs existants, fournit ci-après la liste des risques auxquels un placement dans le FNB pourrait être exposé. Les investisseurs éventuels devraient lire le prospectus le plus récent du FNB et prendre en considération la description exhaustive des risques fournie dans celui-ci avant d'acheter des parts.

Une liste des risques auxquels un placement dans le FNB est exposé est présentée ci-après; cette liste n'a pas changé par rapport à la liste des risques présentée dans le prospectus le plus récent du FNB. Une description complète de chaque risque énuméré ci-après est également fournie dans le prospectus le plus récent, qu'il est possible de se procurer en accédant au site www.fnbhorizons.com ou au site www.sedarplus.ca, ou encore en communiquant directement avec Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (se reporter à l'information à ce sujet fournie à la dernière page du présent document).

- Risque lié à la réglementation
- Risque lié aux perturbations du marché
- Risque lié à la cybersécurité
- Risque lié à l'utilisation des données historiques
- Risque que le cours des parts diffère de leur valeur liquidative
- Risque lié à la valeur liquidative correspondante
- Risque lié aux courtiers désignés et aux courtiers
- Modification à la législation
- Risque lié aux interdictions d'opérations visant les titres
- Risque lié à la bourse
- Risque lié à une fermeture hâtive
- Aucune assurance d'atteinte des objectifs de placement
- Risques liés à la fiscalité
- Risques liés à des modifications fiscales
- Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- Perte de la responsabilité limitée
- Dépendance envers le personnel clé
- Conflits d'intérêts
- Absence de propriété
- Marché pour les parts

- Absence de rendement garanti
- Rachats importants
- Risque lié aux contreparties
- Risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés
- Risque lié aux taux d'intérêt
- Risque de change
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque de crédit
- Risque lié à l'effet de levier
- Risque lié aux FNB avec effet de levier
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié à la liquidité
- Risque d'ordre politique, économique et social
- Risque lié aux produits négociés en bourse
- Risque lié aux techniques de placement dynamiques
- Risque lié aux titres étrangers
- Risque lié aux marchés des marchandises
- Risque lié aux marchandises
- Risques liés aux actions
- Risque lié à la défaillance d'un négociantcommissaire en contrats à terme
- Risque lié aux limites des cours
- Risques commerciaux et réglementaires associés à d'autres stratégies de placement

Résultats d'exploitation

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les parts du FNB ont affiché un rendement de 16,35 %. En comparaison, l'indice composé S&P/TSX^{MC} (l'« indice composé TSX ») et l'indice S&P 500® (le « S&P 500 ») ont dégagé un rendement de 11,75 % et de 26,29 %, respectivement, pour la même période, tous deux sur la base du rendement total en monnaie locale.

L'indice composé TSX comprend les actions des plus grandes sociétés cotées à la Bourse de Toronto selon la capitalisation boursière. Les sociétés cotées qui forment cet indice représentent environ 70 % de la capitalisation boursière de l'ensemble des sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto.



Le S&P 500 est largement reconnu en tant que meilleur échantillon des actions de sociétés américaines à grande capitalisation. Cet indice se compose des 500 plus grandes sociétés et il représente environ 80 % de la capitalisation boursière sur le marché américain.

Revue générale du marché

Le S&P 500 a démarré l'année 2023 du bon pied, la croissance économique plus rapide que prévu contribuant à l'essor du marché boursier. Aux États-Unis, l'extrémité supérieure de la fourchette cible du taux des fonds fédéraux était de 4,5 % au début de l'année. La Réserve fédérale se préparait à continuer de relever son taux d'intérêt directeur pour combattre l'inflation, qui s'établissait alors à 6,5 % d'une année à l'autre. Les investisseurs s'attendaient à ce que la Réserve fédérale s'apprête à interrompre ses hausses de taux, puisque l'inflation avait déjà reculé par rapport au pic de 9,1 % enregistré en juin 2022. L'économie stable et le faible taux de chômage ont fourni à la Réserve fédérale un motif pour continuer de relever son taux cible, qui a atteint 5,5 % en juillet. Malgré la hausse du taux des fonds fédéraux, les investisseurs espéraient toujours que la Réserve fédérale mette en pause son programme de hausse de taux, ce qui a tonifié le marché boursier.

Au premier trimestre de 2023, les secteurs de croissance du marché boursier, surtout celui de la technologie, ont particulièrement bien fait. La performance du S&P 500 est essentiellement attribuable à une poignée de grandes sociétés, principalement dans le secteur technologique. Les sept grandes sociétés qui ont été les piliers du rendement du S&P 500 en 2023 ont été surnommées les « sept magnifiques ». Au deuxième trimestre, les investisseurs n'en avaient que pour le potentiel de l'intelligence artificielle (IA) et, en général, les sociétés qui pouvaient profiter de l'IA ont fait bonne figure en bourse. Les sociétés technologiques ont dégagé de bons rendements au premier trimestre et fait encore mieux au deuxième trimestre en raison de l'intérêt accru porté à l'IA.

Le S&P 500 a subi une correction au troisième trimestre et au début du quatrième trimestre, les investisseurs redoutant qu'une récession se produise assez prochainement. Les investisseurs craignaient aussi que la politique monétaire de la Réserve fédérale soit trop restrictive. Ils se sont ravisés vers la fin octobre, estimant plutôt que la Réserve fédérale deviendrait plus accommodante. Le marché boursier a enregistré une forte hausse jusqu'à la fin de l'année.

Revue du portefeuille

Durant le premier semestre de 2023, le FNB était entièrement investi en actions. Au premier trimestre, le FNB détenait des positions qui sont habituellement fortes à cette période de l'année, notamment les secteurs des sociétés à petite capitalisation, de l'énergie, des produits industriels, des matières, de la technologie et des banques canadiennes. Ces positions ont été liquidées à différents moments au cours des premier et deuxième trimestres, en fonction des tendances saisonnières et des rendements. Le FNB a affecté des montants plus importants à des positions sur les marchés boursiers du Canada et des États-Unis.

Après le début du deuxième trimestre, en avril, le FNB a fait un virage plus défensif et investi dans des secteurs défensifs comme celui des biens de consommation courante. À la fin avril, le FNB a commencé à réduire ses placements en actions, suivant le cycle saisonnier semestriel du marché boursier. Le FNB a aussi établi une position sur les obligations du gouvernement américain. En accord avec les tendances saisonnières, le FNB a accru son exposition au marché en général vers la fin du deuxième trimestre et au début du troisième trimestre. Il s'est départi de l'essentiel de ces positions au début de la période de publication des résultats du deuxième trimestre et a augmenté ses liquidités. Le FNB a également établi une position sur le lingot d'or au début du troisième trimestre, qu'il a vendue en septembre lorsqu'elle a commencé à perdre de la valeur.



Au début du troisième trimestre, le FNB a commencé à augmenter sa composante trésorerie et équivalents de trésorerie. Il a aussi établi une position sur le secteur aurifère, qu'îl a ensuite liquidée en septembre. À la fin septembre et au début octobre, les liquidités constituaient la majeure partie de l'actif du FNB. Le FNB avait été essentiellement réinvesti en actions à la fin octobre, au moment où le S&P 500 atteignait son plancher avant de remonter jusqu'à la fin de l'année. Au quatrième trimestre, le FNB a investi dans les secteurs des produits industriels, des matières, de la technologie et des banques canadiennes. À la fin de 2023, la quasi-totalité de l'actif du FNB était investie en actions.

Perspectives

L'année 2024 s'annonce difficile pour le marché boursier. L'économie montre des signes de ralentissement, mais reste stable. Le taux d'inflation dépasse encore la cible de 2 % de la Réserve fédérale. La Réserve fédérale a la difficile tâche de trouver le juste milieu entre le maintien de la stabilité économique et la lutte contre l'inflation. On s'attend à ce que la Réserve fédérale réduise le taux des fonds fédéraux à plusieurs reprises en 2024. La baisse des taux d'intérêt pourrait pousser le marché boursier à la hausse, mais celui-ci pourrait trébucher si le ralentissement économique se poursuit malgré le virage de la Réserve fédérale vers une politique monétaire plus accommodante.

L'élection présidentielle aux États-Unis en 2024 pourrait causer des bouleversements sur le marché boursier. Habituellement, en année électorale, le marché boursier fléchit pendant les mois d'été qui précèdent l'élection. Les occasions d'achat se présentent souvent juste avant l'élection, puisque les investisseurs tendent à répercuter sur le marché leur anxiété entourant l'élection. Le marché boursier a tendance à produire de bons rendements au cours des deux derniers mois de l'année.

Malgré les difficultés d'ordre budgétaire et monétaire, le marché boursier devrait faire bonne figure en 2024. Vers la fin de 2023, des signes indiquaient que les investisseurs pourraient se tourner vers des secteurs de valeur du marché boursier. Si cette tendance se poursuit en 2024, elle pourrait soutenir les secteurs du marché qui ont tendance à produire de bons rendements pendant la première partie de l'année, comme les services financiers, les matières et les produits industriels.

Le marché boursier devrait, comme il le fait depuis longtemps, produire de plus faibles rendements pendant les six mois qui vont du début mai à la fin octobre. Pendant cette période, les secteurs défensifs du marché devraient faire mieux que la plupart des autres secteurs du marché. Vers la fin du troisième trimestre et au quatrième trimestre, une rotation est prévue vers les secteurs qui sont habituellement vigoureux à ce moment, notamment les banques canadiennes, la technologie, les produits industriels, les biens de consommation discrétionnaire et les matières. Tout compte fait, le marché boursier devrait produire des gains modérés en 2024.

Autres éléments d'exploitation et variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, le FNB a généré un résultat global brut de 29 715 133 \$ tiré de ses placements et dérivés (y compris les variations de la juste valeur du portefeuille du FNB) par rapport à (9 013 594) \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Le FNB a engagé des frais de gestion, des charges d'exploitation et des frais de transaction totalisant 2 060 183 \$ (2 624 367 \$ en 2022), dont une tranche de 37 532 \$ (2 321 \$ en 2022) a été soit réglée, soit absorbée par le gestionnaire au nom du FNB. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

Au cours de l'exercice, le FNB a distribué un montant de 6 934 649 \$ aux porteurs de parts (1 699 244 \$ en 2022).



Présentation

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les normes IFRS en comptabilité (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net dans les états financiers et (ou) dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Événements récents

Outre ceux indiqués ci-après, il n'y a aucun événement récent lié au secteur, à la direction ou au FNB qui est pertinent pour le présent et l'avenir du FNB.

Changement de dénomination

Le 6 mars 2024, Horizons ETFs Management (Canada) Inc., gestionnaire de placements du FNB, a annoncé qu'il allait procéder à un changement de marque et adopter le nom de Global X Investment Canada Inc. en mai 2024. Le changement de dénomination ne devrait pas avoir d'incidence sur les activités quotidiennes du FNB. Les activités, le personnel et les responsabilités du gestionnaire de placements demeurent les mêmes.

Transactions avec des parties liées

Des parties liées fournissent certains services au FNB, et ces relations sont décrites ci-après.

Gestionnaire, fiduciaire et gestionnaire de placements

Le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de placements du FNB est Horizons ETFs Management (Canada) Inc. dont l'adresse est le 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, société constituée en vertu des lois de l'Ontario.

Si le FNB investit dans d'autres FNB de Horizons Management, Horizons Management pourrait recevoir des frais de gestion relativement aux actifs du FNB investis dans ces FNB de Horizons Management. De plus, tous les frais de gestion versés au gestionnaire (description détaillée à la page 13) sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global des états financiers du FNB ci-joints. Les frais de gestion payables par le FNB aux 31 décembre 2023 et 2022 figurent aux états de la situation financière.



Faits saillants de nature financière

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers du FNB des cinq derniers exercices. Ces renseignements proviennent des présents états financiers annuels audités du FNB. Veuillez vous reporter à la première page pour obtenir des renseignements sur la manière de vous procurer les états financiers annuels ou intermédiaires du FNB.

Actif net par part du FNB

Exercice ¹⁾	2023	2022	2021	2020	2019
Actif net à l'ouverture de l'exercice	24,60	25,98	21,40	22,65	18,95 \$
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation					
Total des revenus	0,64	0,23	0,11	0,09	0,17
Total des charges	(0,28)	(0,31)	(0,52)	(0,20)	(0,56)
Profits (pertes) réalisé(e)s pour l'exercice	1,75	(0,18)	4,64	(2,38)	2,87
Profits (pertes) latent(e)s pour l'exercice	1,76	(1,13)	0,43	(0,06)	0,98
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation ²⁾	3,87	(1,39)	4,66	(2,55)	3,46
Distributions					
À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes)	(0,32)	_	_	_	_
À partir des gains en capital nets réalisés	(0,72)	(0,22)	-	-	(1,05)
Total des distributions ³⁾	(1,04)	(0,22)	_	_	(1,05)
Actif net à la clôture de l'exercice4)	28,31	24,60	25,98	21,40	22,65 \$

- 1. Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités du FNB.
- 2. L'actif net par part et les distributions sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée à l'exploitation est calculée selon le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.
- 3. Les distributions de revenu, de dividendes et (ou) de remboursement de capital, le cas échéant, ont été versées en espèces, réinvesties dans des parts additionnelles du FNB, ou les deux. Les distributions de gains en capital, le cas échéant, sont versées en espèces ou non. Les distributions de gains en capital autres qu'en espèces sont réinvesties dans des parts supplémentaires du FNB et consolidées par la suite. Elles sont déclarées en tant que distributions imposables et ont pour effet d'augmenter le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Ni le nombre de parts détenu par un porteur ni la valeur liquidative par part du FNB ne changent en raison d'une distribution de gains en capital autre qu'en espèces. Les distributions classées dans le remboursement de capital, le cas échéant, ont pour effet de diminuer le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Les caractéristiques des distributions, le cas échéant, sont déterminées après la fin de l'année d'imposition du FNB. Dans l'intervalle, aux fins de la présentation de l'information financière, les distributions sont classées au poste « À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes) »
- 4. Les faits saillants de nature financière ne permettent pas nécessairement de rapprocher l'actif net par part à l'ouverture et à la clôture de la période.



Faits saillants de nature financière (suite)

Ratios et données supplémentaires

Exercice ¹⁾	2023	2022	2021	2020	2019	
Total de la valeur liquidative (en milliers)	188 730	188 002	228 106	223 749	338 734	\$
Nombre de parts en circulation (en milliers)	6 668	7 643	8 780	10 455	14 955	
Ratio des frais de gestion ^{2) 5)}	1,08 %	1,24 %	2,22 %	1,03 %	2,66 %	
Ratio des frais de gestion, à l'exclusion des frais liés au rendement ²⁾	1,08 %	1,08 %	1,10 %	1,03 %	1,14%	
Ratio des frais de gestion, à l'exclusion des frais liés au rendement et des coûts d'emprunt de titres	1,01 %	1,04 %	1,07 %	1,03 %	1,13%	
Ratio des frais de gestion, à l'exclusion des frais liés au rendement, des coûts d'emprunt de titres et de la part des charges des fonds de placement sous-jacents	0,87 %	0,88 %	0,85 %	0,85 %	0,85 %	
Ratio des frais de gestion avant renonciations ou absorptions ³⁾	1,10 %	1,24 %	2,25 %	1,08 %	2,70 %	
Ratio des frais de transaction ^{4) 5)}	0,14 %	0,13 %	0,19 %	0,15 %	0,19 %	
Ratio des frais de transaction, à l'exclusion de la part des charges des fonds de placement sous-jacents	0,10 %	0,08 %	0,09 %	0,08 %	0,13 %	
Taux de rotation des titres en portefeuille ⁶⁾	473,74 %	•	600,27 %	•	•	
Valeur liquidative par part à la clôture de l'exercice	28,31	24,60	25,98	21,40	22,65	\$
Cours de clôture	28,30	24,61	25,98	21,48	22,64	\$

- 1. Les renseignements sont fournis aux 31 décembre des exercices présentés.
- 2. Le ratio des frais de gestion est calculé selon le total des charges, y compris la taxe de vente (à l'exclusion des commissions de courtage et des autres coûts de transaction de portefeuille) de la période considérée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne durant l'exercice. Le gestionnaire paie, à même les revenus tirés de ses frais de gestion, les renonciations et les absorptions le cas échéant, les services dispensés au FNB, notamment la rémunération du gestionnaire de placements et le marketing.
- 3. Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.
- 4. Le ratio des frais de transaction représente le total des commissions et les autres coûts de transaction du portefeuille exprimés en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de l'exercice.
- 5. Le ratio des frais de gestion et le ratio des frais de transaction du FNB comprennent une proportion estimative du ratio des frais de gestion et du ratio des frais de transaction de tout fonds d'investissement sous-jacent détenu dans le portefeuille du FNB au cours de l'exercice.
- 6. Le taux de rotation des titres en portefeuille indique les mouvements du portefeuille de placements du FNB. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. En général, plus le taux de rotation au cours d'une année est élevé, plus les frais de transaction payables par le FNB sont importants au cours de l'année, et plus la possibilité est grande que l'investisseur touche des gains en capital imposables pendant l'année. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB.



Faits saillants de nature financière (suite)

Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,75 % de la valeur liquidative des parts du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente le détail, exprimé en pourcentage, des services obtenus par le FNB du gestionnaire en contrepartie des frais de gestion versés au cours de l'exercice.

Marketing	Frais de gestion du portefeuille, frais administratifs généraux et profit	Charges du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou prise en charge
4 %	94 %	2 %

Rémunération au rendement

Le FNB versera au gestionnaire une rémunération au rendement (la « rémunération au rendement »), le cas échéant, équivalant à 20 % du montant par lequel le rendement du FNB à toute date à laquelle cette rémunération doit être versée i) excède le niveau record (tel que ce terme est défini dans le prospectus du FNB) et ii) est supérieur à un rendement annualisé de 5 %. La rémunération au rendement sera déterminée selon les définitions et la formule décrites dans le prospectus et doit être calculée et cumulée quotidiennement pour chaque catégorie de parts.

La rémunération au rendement doit être calculée et cumulée quotidiennement et doit être versée au moins une fois par trimestre, à terme échu, aux dates fixées par le gestionnaire, ainsi que les taxes applicables. Le FNB a cumulé un montant de néant en rémunération au rendement pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (419 397 \$ en 2022), et celui-ci figure à l'état du résultat global. Un montant de néant était payable au gestionnaire au 31 décembre 2023 (néant au 31 décembre 2022), et celui-ci est inclus aux frais d'exploitation à payer figurant aux états de la situation financière, le cas échéant.

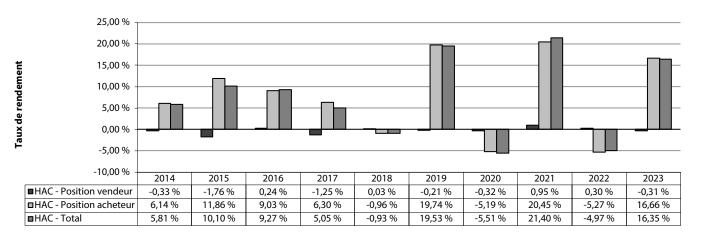


Rendement passé

Des commissions, des frais de gestion et d'autres frais ainsi que des taxes de vente applicables peuvent être liés à un placement dans le FNB. Veuillez prendre connaissance du prospectus avant d'investir. Les taux de rendement indiqués reflètent le rendement total historique, y compris les changements de valeur unitaire et le réinvestissement de toutes les distributions, et ne tiennent pas compte des frais de vente, de rachat ou de distribution, ni des frais facultatifs ou impôts sur le revenu payables par un investisseur qui auraient pu réduire les rendements. Un placement dans le FNB n'est assorti d'aucune garantie. Sa valeur fluctue régulièrement et le rendement passé pourrait ne pas se répéter. Les rendements du FNB ont été compilés en supposant que toutes les distributions, le cas échéant, sont réinvesties dans des parts additionnelles du FNB. Si vous détenez ce FNB à l'extérieur d'un régime enregistré, le revenu et les gains en capital distribués qui vous sont versés augmentent votre revenu aux fins de l'impôt, et ce, qu'ils vous soient versés en espèces ou réinvestis dans des parts additionnelles du FNB. Le montant des distributions imposables réinvesties est ajouté au prix de base ajusté des parts que vous détenez. Cela diminuera votre gain en capital ou augmentera votre perte en capital lors d'une transaction ultérieure de rachat et empêchera que ce montant soit imposé de nouveau entre vos mains. Veuillez consulter votre conseiller fiscal afin de discuter de votre situation fiscale personnelle.

Rendement annuel

Le graphique suivant illustre le rendement du FNB pour les périodes indiquées, ainsi que la variation du rendement d'une période à l'autre. Par ailleurs, le graphique indique, en pourcentage, le rendement haussier ou baissier d'un placement à compter du premier jour d'une période donnée jusqu'à la date de clôture de cette période.



Le FNB a commencé ses activités le 20 novembre 2009.



Rendement passé (suite)

Rendement composé annuel

Le tableau suivant présente le rendement total composé annuel du FNB depuis sa création et pour les exercices compris dans la période close le 31 décembre 2023 par rapport à un indice de marché comparable. Ce tableau ne sert qu'à illustrer l'incidence du taux de croissance composé et ne vise pas à refléter les valeurs futures du FNB ni les rendements futurs de ses placements.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis la création
FNB Horizons Rotation saisonnière	16,35 %	10,32 %	8,68 %	7,22 %	7,77 %
Position vendeur	16,66 %	10,01 %	8,60 %	7,50 %	8,17 %
Position acheteur	-0,31 %	0,31 %	0,08 %	-0,27 %	-0,40 %
Indice S&P 500®	26,29 %	10,02 %	12,69 %	12,03 %	13,17 %
Indice composé S&P/TSX ^{MC}	11,75 %	9,61 %	7,99 %	7,62 %	7,44 %

Le FNB a commencé ses activités le 20 novembre 2009.



Sommaire du portefeuille de placements

Au 31 décembre 2023

Composition de l'actif	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Actions américaines	91 090 188	\$ 48,26 %
Actions canadiennes	74 274 661	39,36 %
FNB de marchandises	17 253 797	9,14 %
Actions mondiales	4 266 800	2,26 %
Contrat à terme - couverture des devises*	846 523	0,45 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 695 598	1,96 %
Autres actifs, moins les passifs	(2 697 598)	-1,43 %
	188 729 969	\$ 100,00 %

Composition des secteurs	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Actions diversifiées canadiennes	74 274 661 \$	39,36 %
Actions diversifiées américaines	56 641 207	30,01 %
Matières	32 629 456	17,29 %
Industries	9 769 422	5,17 %
Produits de consommation discrétionnaire	9 303 900	4,93 %
Actions diversifiées mondiales	4 266 800	2,26 %
Contrat à terme - couverture des devises*	846 523	0,45 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 695 598	1,96 %
Autres actifs, moins les passifs	(2 697 598)	-1,43 %
	188 729 969 \$	100,00 %

^{*} Les positions dans les contrats à terme sont présentées comme étant le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient dénoués à la date du présent rapport.



Sommaire du portefeuille de placements (suite)

Au 31 décembre 2023

Principaux placements	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
FNB Horizons Indice S&P/TSX 60 ^{MC}	35,00 %
FNB Horizons Indice S&P 500®	18,13 %
iShares Russell 2000 ETF	11,88 %
FNB Horizons Or	5,35 %
Industrial Select Sector SPDR® Fund	5,17 %
Materials Select Sector SPDR® Trust	4,95 %
Consumer Discretionary Select Sector SPDR® Fund	4,93 %
FNB Horizons Indice de banques à pondération égale	4,36 %
SPDR® S&P® Metals & Mining ETF	3,20 %
FNB Horizons Indice uranium mondial	2,26 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,96 %
FINB BMO équipondéré aurifères mondiales	1,94 %
FNB Horizons Argent	1,85 %

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des transactions que réalise le FNB. Les états financiers les plus récents peuvent être obtenus gratuitement en composant le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745, en écrivant au 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7 ou en consultant notre site Web au www.fnbhorizons.com ou celui de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.



RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité des états financiers annuels audités ci-joints du FNB Horizons Rotation saisonnière (le « FNB ») incombe au gestionnaire et fiduciaire du FNB, Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (le « gestionnaire »). Ces états ont été dressés conformément aux normes IFRS en comptabilité (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board au moyen de l'information disponible et comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleurs estimations et jugements du gestionnaire.

Le gestionnaire a conçu et maintient un système de contrôles internes ayant pour but de fournir une assurance raisonnable que tous les actifs sont protégés et de produire de l'information financière pertinente, fiable et à jour, y compris les états financiers ci-joints.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire et ont été audités par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, au nom des porteurs de parts. Dans son rapport, l'auditeur indépendant indique l'étendue de l'audit et exprime son opinion sur les états financiers.

Rohit Mehta Administrateur

Horizons ETFs Management (Canada) Inc.

Thomas Park Administrateur

Horizons ETFs Management (Canada) Inc.



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts du FNB Horizons Rotation saisonnière (le « FNB »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du FNB, qui comprennent les états de la situation financière au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, les états du résultat global, de l'évolution de la situation financière et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes afférentes aux états financiers, qui comprennent un résumé des informations significatives sur les méthodes comptables (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du FNB au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes IFRS en comptabilité (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités déontologiques qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants du FNB conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

 des informations incluses dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations incluses dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard de ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS en comptabilité (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du FNB à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le FNB ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du FNB.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre:

nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci
résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et
réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du FNB;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du FNB à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le FNB à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

KPMG Sr. 1. | SENCRL.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur est délivré est Paula M. Foster. Toronto, Canada Le 13 mars 2024



États de la situation financière

Aux 31 décembre

	2023	2022	
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 695 598	\$ 2 413 066	\$
Placements (note 6)	186 885 446	185 433 911	
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	104 987	_	
Montants à recevoir se rapportant à des actifs de portefeuille vendus	20 094 240	_	
Actifs dérivés (note 3)	850 446	999 130	
Total des actifs	211 630 717	188 846 107	_
Passifs			
Frais de gestion à payer (note 9)	131 329	135 742	
Frais d'exploitation à payer	9 190	7 627	
Montants à payer pour actifs de portefeuille achetés	20 638 693	_	
Distribution à payer	2 117 613	687 829	
Passifs dérivés (note 3)	3 923	12 844	
Total des passifs	22 900 748	844 042	
Total de l'actif net	188 729 969	\$ 188 002 065	\$
Nombre de parts rachetables en circulation (note 8)	6 667 547	7 642 547	
Total de l'actif net par part	28,31	\$ 24,60	\$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Approuvé au nom du conseil d'administration du gestionnaire,

Rohit Mehta Administrateur Thomas Park Administrateur



États du résultat global Pour les exercices clos les 31 décembre

	2023	2022
Produits		
Revenu de dividendes	2 934 103 \$	1 110 857 \$
Revenu d'intérêts à des fins de distribution	1 608 607	748 324
Revenu tiré du prêt de titres (note 7)	47 643	60 250
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	11 136 746	(5 219 158)
Profit net (perte nette) de change réalisé(e)	1 414 635	3 717 417
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	12 570 168	(9 428 125)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente de change	3 231	(3 159)
	29 715 133	(9 013 594)
Charges (note 9)		
Frais de gestion	1 512 172	1 730 961
Rémunération au rendement	_	419 397
Honoraires d'audit	7 178	8 790
Honoraires du comité d'examen indépendant	596	447
Frais de garde et frais d'évaluation du fonds	63 067	56 977
Honoraires juridiques	2 603	2 118
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de titres	23 608	24 148
Frais d'administration	23 041	22 416
Coûts d'emprunt de titres vendus à découvert	123 013	12 426
Coûts de transaction	184 660	173 537
Retenues fiscales	120 242	173 128
Autres charges	3	22
	2 060 183	2 624 367
Montants devant être payés par le fonds de placement		
qui ont été payés ou absorbés par le gestionnaire	(37 532)	(2 321)
	2 022 651	2 622 046
Augmentation (diminution) de l'actif net pour l'exercice	27 692 482 \$	(11 635 640) \$
A consistency (Port of the Note Reserve	2.07	(1.20)
Augmentation (diminution) de l'actif net par part	3,87 \$	(1,39) \$



États de l'évolution de la situation financière

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2023	2022
Total de l'actif net à l'ouverture de l'exercice	188 002 065 \$	228 105 745 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net	27 692 482	(11 635 640)
Transactions relatives aux parts rachetables		
Produit tiré de l'émission de titres du fonds de placement	5 731 558	7 322 794
Montants totaux versés lors du rachat de titres du fonds de placement	(30 578 523)	(35 103 005)
Titres émis lors du réinvestissement des distributions	4 817 036	1 011 415
Distributions		
À partir du revenu net de placement	(2 133 508)	_
À partir des gains en capital nets réalisés	(4 801 141)	(1 699 244)
Total de l'actif net à la clôture de l'exercice	188 729 969 \$	188 002 065 \$



États des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net pour l'exercice	27 692 482 \$	(11 635 640) \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
(Profit net) perte nette réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	(11 136 746)	5 219 158
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur les contrats de change à terme	1 526 272	(7 071 606)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	(12 570 168)	9 428 125
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente de change	(1 923)	3 159
Achat de placements	(697 791 943)	(1 089 286 438)
Produit de la vente de placements	713 506 526	1 118 423 246
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	(104 987)	_
Charges à payer	(2 850)	(1 972 636)
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités d'exploitation	21 116 663	23 107 368
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant reçu de l'émission de parts	5 731 558	7 322 794
Montant versé au rachat de parts	(24 879 783)	(31 648 421)
Distributions versées aux porteurs de parts	(687 829)	-
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de financement	(19 836 054)	(24 325 627)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	1 280 609	(1 218 259)
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	1 923	(3 159)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	2 413 066	3 634 484
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	3 695 598 \$	2 413 066 \$
Intérêts reçus, déduction faite des retenues fiscales	1 608 607 \$	748 324 \$
Dividendes reçus, déduction faite des retenues fiscales	2 708 874 \$	937 729 \$



Tableau des placements Au 31 décembre 2023

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
ACTIONS AMÉRICAINES (48,26 %)			
Actions diversifiées américaines (30,01 %)			
FNB Horizons Indice S&P 500®	532 804	33 279 265 \$	34 219 429 \$
iShares Russell 2000 ETF	84 287	21 634 264	22 421 778
		54 913 529	56 641 207
Matières (8,15 %)	-		
Materials Select Sector SPDR® Trust	82 336	8 854 205	9 332 356
SPDR® S&P® Metals & Mining ETF	76 255	5 225 202	6 043 303
		14 079 407	15 375 659
Industries (5,17 %)	-		
Industrial Select Sector SPDR® Fund	64 697	8 789 241	9 769 422
Produits de consommation discrétionnaire (4,93 %)			
Consumer Discretionary Select Sector SPDR® Fund	39 266	9 173 580	9 303 900
TOTAL DES ACTIONS AMÉRICAINES	_	86 955 757	91 090 188
ACTIONS CANADIENNES (39,36 %) Actions diversifiées canadiennes (39,36 %)			
FNB Horizons Indice de banques à pondération égale	390 478	6 849 565	8 215 657
FNB Horizons Indice S&P/TSX 60 ^{MC}	1 237 060	60 390 026	66 059 004
		67 239 591	74 274 661
TOTAL DES ACTIONS CANADIENNES	-	67 239 591	74 274 661
FNB DE MARCHANDISES (9,14 %) Matières (9,14 %)			
FINB BMO équipondéré aurifères mondiales	49 629	3 720 178	3 666 591
FNB Horizons Or	615 821	9 431 848	10 087 148
FNB Horizons Argent	322 586	3 583 806	3 500 058
		16 735 832	17 253 797
TOTAL DES FNB DE MARCHANDISES	-	16 735 832	17 253 797
ACTIONS MONDIALES (2,26 %) Actions diversifiées mondiales (2,26 %)			
FNB Horizons Indice uranium mondial, cat. A	122 715	3 567 963	4 266 800
TOTAL DES ACTIONS MONDIALES	-	3 567 963	4 266 800



Tableau des placements (suite) Au 31 décembre 2023

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
INSTRUMENTS DÉRIVÉS (0,45 %)			
Contrats de change à terme (0,45 %)			
Contrat de change à terme visant l'achat de 104 055 535 \$ CA pour 77 930 000 \$ US, échéant le 7 février 2024			846 523
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS			846 523
Coûts de transaction		(16 227)	
TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (99,47 %)		174 482 916 \$	187 731 969 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1,96 %)			3 695 598
Autres actifs, moins les passifs (-1,43 %)			(2 697 598)
TOTAL DE L'ACTIF NET (100,00 %)			188 729 969 \$



Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le FNB Horizons Rotation saisonnière (« HAC » ou le « FNB ») est une fiducie d'investissement établie sous le régime des lois de la province d'Ontario, en vertu d'une déclaration de fiducie, qui a commencé ses activités le 20 novembre 2009. L'adresse du siège social du FNB est la suivante : a/s Horizons ETFs Management (Canada) Inc., 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7.

Les parts de catégorie E (« catégorie E ») du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole HAC. Un investisseur ne pourra acheter ou vendre des parts du FNB à la TSX que par l'entremise d'un courtier inscrit dans la province ou le territoire de résidence de l'investisseur. Les investisseurs peuvent négocier des parts du FNB de la même façon que d'autres titres négociés à la TSX, y compris au moyen d'ordres au cours du marché et d'ordres à cours limité, et pourraient devoir payer les commissions de courtage d'usage au moment de l'achat ou de la vente des parts.

HAC tente de fournir une plus-value à long terme du capital dans tous les cycles du marché en répartissant stratégiquement son exposition entre des actions, des titres à revenu fixe, des marchandises et des devises au cours de périodes caractérisées historiquement par des tendances saisonnières. Le portefeuille de HAC peut occasionnellement contenir un montant important de trésorerie et (ou) d'équivalents de trésorerie.

Horizons ETFs Management (Canada) Inc. est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de placements du FNB (« Horizons Management », le « gestionnaire » ou le « gestionnaire de placements »). Le gestionnaire de placements est chargé de mettre en œuvre les stratégies de placement du FNB.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

i) Déclaration de conformité

Les états financiers ont été préparés selon les normes IFRS en comptabilité (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Le conseil d'administration du gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 13 mars 2024.

ii) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

iii) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du FNB.



Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-après ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers.

a) Instruments financiers

i) Comptabilisation, évaluation initiale et classement

Le FNB est assujetti à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 ») pour le classement et l'évaluation d'instruments financiers, y compris la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture.

Aux termes de l'IFRS 9, les actifs financiers doivent être classés selon la gestion des actifs financiers prévue dans le modèle d'affaires du FNB ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Elle prévoit trois catégories de classement principales pour les actifs financiers : évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. L'IFRS 9 exige que le classement des instruments de créance, le cas échéant, repose uniquement sur les remboursements de principal et les versements d'intérêts ainsi que sur le critère du modèle économique.

Les actifs financiers et les passifs financiers du FNB sont gérés, et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres d'emprunt du FNB, le cas échéant, correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Toutefois, ces titres ne sont ni détenus aux fins de recouvrement ni détenus aux fins de recouvrement et de vente selon le modèle économique de l'IFRS 9.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur (voir ci-après) à la date de transaction, les coûts de transaction étant comptabilisés dans les états du résultat global. Les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date où ils sont générés.

Le FNB classe les actifs financiers et les passifs financiers dans les catégories suivantes :

- actifs financiers obligatoirement classés à la juste valeur par le biais du résultat net : titres de créance, investissements en titres de capitaux propres et instruments financiers dérivés;
- actifs financiers au coût amorti : tout autre actif financier;
- passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net : instruments financiers dérivés et titres vendus à découvert, le cas échéant;
- passifs financiers au coût amorti : tout autre passif financier.

ii) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel le FNB a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution.



Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

Les placements sont évalués à la juste valeur à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable pendant lequel des séances sont tenues à la TSX (la « date d'évaluation ») en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur des sources de cotation externes. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché boursier actif et reconnu, un marché hors cote ou par un courtier en valeurs mobilières reconnu sont évalués selon leur cours de clôture. Toutefois, ces cours peuvent faire l'objet d'un ajustement si une valeur plus exacte peut être obtenue d'une transaction boursière plus récente ou si l'on y incorpore d'autres renseignements pertinents dont il n'a pas été tenu compte dans les cotations de sources externes. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur.

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris certains instruments financiers dérivés, sont évalués au moyen de données du marché observables, si possible, selon le mode de calcul et la manière établie par le gestionnaire. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés aux états de la situation financière selon le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient liquidés à la date d'évaluation. Les dépôts de couverture, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements comme dépôts de couverture. Il y a également lieu de se reporter au sommaire de l'évaluation de la juste valeur présenté à la note 6.

Les politiques relatives à la juste valeur qui sont appliquées pour la présentation de l'information financière sont les mêmes que celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative pour les transactions menées avec les porteurs de parts.

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

iii) Compensation

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière, s'il existe un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés pour leur montant net en ce qui a trait aux profits et pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et aux profits et pertes de change.

iv) Instruments spécifiques

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie en dépôt et des billets à court terme portant intérêt dont l'échéance est de moins de trois mois au moment de l'acquisition.

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme, le cas échéant, sont évalués à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change à terme correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, la position devait être liquidée et comptabilisée en tant qu'actifs et (ou) passifs dérivés dans les états de la situation financière et en tant que variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés aux états du résultat global. Lorsqu'un contrat de change à terme est liquidé ou qu'il vient à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans les états du résultat global au poste « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés ». La valeur des contrats de change à terme en dollars canadiens est déterminée à l'aide des cours de change à terme établis par un fournisseur de services indépendant.



Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

Parts rachetables

Les parts rachetables sont calculées à la valeur actualisée du prix de rachat et sont considérées comme étant la valeur résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Elles sont classées à titre de passifs financiers en raison des exigences du FNB visant à distribuer le revenu net et les gains en capital aux porteurs de parts.

b) Revenu de placement

Les transactions sur placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Les profits et les pertes réalisés découlant des transactions sur placements sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. L'écart entre la juste valeur et le coût moyen, tel qu'il est inscrit dans les états financiers, est pris en compte dans les états du résultat global comme faisant partie de la variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les instruments dérivés. Le revenu d'intérêts à des fins de distribution tiré des placements dans des obligations et des placements à court terme représente le taux d'intérêt nominal reçu par le FNB selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Le revenu tiré des distributions provenant de placements dans d'autres fonds du FNB est comptabilisé lorsqu'il est gagné.

Le revenu provenant des dérivés est présenté dans les états du résultat global comme le profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés, comme la variation nette de la plus-value (moins-value) latente de placements et de dérivés, et comme le revenu d'intérêts à des fins de distribution, selon sa nature.

Le revenu tiré des transactions de prêts de titres, s'il en est, est inclus dans le revenu tiré des prêts de titres aux états du résultat global lorsqu'il est gagné. Tous les titres faisant l'objet d'un prêt sont présentés dans le tableau des placements, et la valeur de marché des titres prêtés et des garanties détenues est établie quotidiennement (note 7).

Si le FNB est assujetti à des retenues fiscales imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital, ces revenus et gains sont comptabilisés pour leur montant brut, et les retenues fiscales connexes sont présentées en tant que charges distinctes dans les états du résultat global.

c) Devises

Les transactions menées en devises sont converties dans la monnaie de présentation du FNB au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la date de clôture sont convertis au cours en vigueur à la clôture de l'exercice. Les profits et pertes de change sont présentés en tant que « Profit net (perte nette) de change réalisé(e) », sauf pour les profits ou pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont comptabilisés en tant que composante du « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et d'instruments dérivés » et de la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés » aux états du résultat global.

d) Coût

Le coût des placements de portefeuille est déterminé selon la méthode du coût moyen.



Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

e) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net par part présentée aux états du résultat global correspond à la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation divisée par le nombre moyen pondéré de parts du FNB qui sont en circulation au cours de l'exercice de présentation de l'information financière.

f) Transactions des porteurs de parts

La valeur à laquelle les parts sont émises ou rachetées est calculée en divisant la valeur liquidative du FNB par le nombre total de parts du FNB en circulation à la date d'évaluation applicable. Les montants reçus à l'émission de parts et les montants payés au rachat de parts sont inclus dans les états de l'évolution de la situation financière. Les ordres de souscription ou de rachat ne sont autorisés que pendant les jours de bourse applicables, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB.

g) Montants à recevoir (payer) se rapportant à des actifs de portefeuille vendus (achetés)

Conformément à la politique de comptabilisation à la date de transaction du FNB visant les achats et ventes, les transactions de vente ou d'achat en attente d'un règlement représentent des montants à recevoir ou à payer relativement à des titres vendus ou achetés, mais qui ne sont pas réglés à la date de clôture.

h) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part de chaque catégorie de parts du FNB est calculé en divisant l'actif net du FNB attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation que compte le FNB à la date d'évaluation.

i) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont les coûts additionnels qui découlent directement de l'acquisition, de l'émission ou de la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers et les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses, ainsi que les droits et taxes de transfert applicables. Les coûts de transaction sont passés en charges et imputés aux coûts de transaction dans les états du résultat global.

j) Modifications de méthodes comptables

En date du 1^{er} janvier 2023, le FNB a adopté *Informations à fournir sur les méthodes comptables (modifications de l'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2)*. Bien que les modifications n'aient pas entrainé de changements de méthodes comptables en soi, elles ont eu une incidence sur les informations sur les méthodes comptables à fournir dans les états financiers.

Les modifications exigent la présentation d'informations « significatives » sur les méthodes comptables plutôt que la présentation d'informations sur les principales méthodes comptables. Les modifications fournissent également des directives quant à l'application du concept d'importance relative aux informations à fournir sur les méthodes comptables, dans le but d'aider les entités à fournir des informations utiles sur les méthodes comptables qui leur sont propres et qui aideront les utilisateurs à comprendre les autres informations dans les états financiers.

Conformément aux modifications, le gestionnaire a revu les méthodes comptables et a mis à jour, dans certains cas, les informations fournies à la note 3.



Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENTS

Lors de l'établissement des présents états financiers, le gestionnaire a eu recours à son jugement, a fait des estimations et a posé des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute modification des estimations est comptabilisée prospectivement.

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des instruments dérivés. La détermination de la juste valeur de ces instruments représente l'information qui a fait l'objet des jugements comptables et des estimations les plus critiques de la part du FNB lors de la préparation des états financiers. Il y a lieu de se reporter à la note 6 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du FNB.

5. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB est exposé à divers risques financiers liés à ses activités de placement. Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du FNB en faisant appel à des conseillers en valeurs spécialisés et expérimentés, en suivant quotidiennement les positions du FNB et l'évolution du marché et en ayant recours de façon périodique à des dérivés afin de couvrir certains risques. Le gestionnaire contribue à la gestion des risques en maintenant une structure de gouvernance servant à superviser les activités de placement du FNB et à assurer la conformité de celles-ci avec les stratégies de placement établies par le FNB, les lignes directrices internes et les règles en matière de valeurs mobilières.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus pour une analyse complète des risques liés à un placement dans les parts du FNB. Les risques importants visant les instruments financiers et qui sont propres au FNB, de même qu'une analyse, figurent ci-après.

a) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, le cours des actions, les taux de change et les écarts de crédit (sans lien avec les variations de la solvabilité du débiteur ou de l'émetteur), influent sur les revenus du FNB ou sur la juste valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables, tout en optimisant les rendements.

i) Risque de change

Le risque de change correspond au risque que des instruments financiers libellés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation du FNB, soit le dollar canadien, fluctuent en raison de variations des taux de change et puissent avoir une incidence défavorable sur le bénéfice et les flux de trésorerie du FNB ou sur la juste valeur des placements qu'il détient. Le FNB peut réduire son exposition au risque de change au moyen d'ententes relatives à des instruments dérivés tels que des contrats de change à terme ou standardisés. Aux 31 décembre 2023 et 2022, le FNB n'avait pas d'exposition nette importante aux devises en raison de ses stratégies de couverture.



Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

ii) Risque de taux d'intérêt

Le FNB peut être exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de ses instruments financiers fluctue avec les taux d'intérêt du marché. En général, la valeur des instruments financiers portant intérêt augmente lorsque les taux d'intérêt baissent; inversement, elle diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux à court terme du marché ont une sensibilité minime aux fluctuations des taux d'intérêt, puisque ces titres sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et qu'ils sont de courte durée.

Aux 31 décembre 2023 et 2022, le FNB ne détenait pas d'instruments de créance à long terme et n'était pas exposé à un risque de taux d'intérêt.

iii) Autre risque lié au marché

L'autre risque lié au marché est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue par suite de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causées par des facteurs propres à un placement précis, à son émetteur ou causées par tous les facteurs perturbant l'ensemble des instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Le gestionnaire a mis en place des contrôles de gestion du risque à l'interne au FNB, lesquels visent à limiter la perte relative à ses activités de négociation.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence estimée sur le FNB d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % d'un indice boursier général, compte tenu de la corrélation historique, tous les autres facteurs demeurant constants, aux dates considérées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future.

Indice comparatif	31 décembre 2023	31 décembre 2022	
Indice composé S&P/TSX ^{MC}	1 392 143 \$	1 390 509 \$	

b) Risque de crédit

Le risque de crédit sur instruments financiers correspond au risque de perte financière pouvant découler du défaut d'une contrepartie de remplir ses obligations envers le FNB. Il découle principalement des titres de créance détenus, et aussi des actifs financiers dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de même que des autres débiteurs. À la date de clôture, l'exposition maximale du FNB au risque de crédit représente la valeur comptable des actifs financiers pertinents présentée dans les états de la situation financière. La politique du FNB à l'égard du risque de crédit consiste à réduire son exposition à des contreparties dont le risque de défaillance perçu est élevé en ne faisant affaire qu'avec des contreparties qui respectent les normes de crédit présentées dans le prospectus du FNB et, au besoin, en recevant des garanties acceptables.

Aux 31 décembre 2023 et 2022, le FNB n'était pas exposé à un risque de crédit important en raison de la nature de ses placements de portefeuille.



Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La politique du FNB et la méthode du gestionnaire de placements en matière de gestion du risque de liquidité consistent à faire en sorte, dans la mesure du possible, que le FNB dispose toujours des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales que sous contrainte, y compris les rachats d'actions estimés, et ce, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation. En général, les passifs du FNB sont exigibles dans les 90 jours. Le gestionnaire gère le risque de liquidité en investissant la majorité de l'actif du FNB dans des placements qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent être aisément cédés. L'objectif du FNB est de détenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité; par conséquent, le risque de liquidité est jugé minimal pour le FNB.

6. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

Le FNB présente ci-après un classement des évaluations à la juste valeur des placements qu'il détient selon une hiérarchie qui se compose de trois niveaux de juste valeur ainsi qu'un rapprochement des transactions et des transferts entre les niveaux de cette hiérarchie. La hiérarchie des données servant à l'évaluation de la juste valeur s'établit comme suit :

- Niveau 1 : les titres qui sont évalués selon des prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : les titres qui sont évalués selon des données autres que les prix cotés observables, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : les titres qui sont évalués selon des données non observables de marché importantes.

Les changements aux méthodes d'évaluation pourraient entraîner des transferts entre les niveaux assignés aux placements. Le tableau suivant présente un sommaire des données utilisées dans l'évaluation des placements et dérivés du FNB évalués à la juste valeur en date du 31 décembre 2023 et du 31 décembre 2022 :

	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)
Actifs financiers						
Fonds négociés en bourse	186 885 446	_	_	185 433 911	_	_
Contrats de change à terme	_	850 446	_	_	999 130	_
Total des actifs financiers	186 885 446	850 446	_	185 433 911	999 130	_
Passifs financiers						
Contrats de change à terme	_	(3 923)	_	_	(12 844)	_
Total des passifs financiers	_	(3 923)	_	_	(12 844)	_
Actifs et passifs financiers, montant net	186 885 446	846 523	_	185 433 911	986 286	_

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 par suite du changement dans la disponibilité des prix cotés sur des marchés ou des données observables sur le marché au cours des exercices présentés. En outre, aucun placement ni aucune transaction n'ont été classés dans le niveau 3 pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022.



Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

7. PRÊT DE TITRES

Afin de générer des rendements supplémentaires, le FNB est autorisé à conclure certaines conventions de prêt de titres avec des emprunteurs qu'il juge acceptables conformément au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 »). Aux termes d'une convention de prêt de titres, l'emprunteur doit verser au FNB des honoraires de prêt de titres déterminés, verser au FNB des honoraires d'un montant égal aux distributions que l'emprunteur a reçues sur les titres empruntés, et le FNB doit recevoir une forme acceptable de garantie d'une valeur excédentaire à celle des titres prêtés. Bien que cette garantie soit évaluée à la valeur du marché, le FNB pourrait tout de même être exposé au risque de perte si l'emprunteur ne s'acquittait pas de son obligation de rendre les titres empruntés et si la garantie ne suffisait pas à reconstituer le portefeuille de titres prêtés. Le cas échéant, le revenu tiré de ces transactions de prêt de titres au cours de l'exercice est indiqué dans les états du résultat global du FNB.

Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, la valeur totale des titres prêtés et des garanties reçues à la clôture des marchés s'établissait comme suit :

Au	Titres prêtés	Garanties reçues	
31 décembre 2023	9 609 085 \$	9 707 052 \$	
31 décembre 2022	49 886 832 \$	50 945 827 \$	

Les garanties peuvent inclure, sans s'y limiter, de la trésorerie et des obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne; par le gouvernement des États-Unis ou ses organismes; par certains États souverains; par des organismes supranationaux autorisés; et des emprunts à court terme d'institutions financières canadiennes, pour autant que, dans chaque cas, les titres de créance aient une notation désignée comme il est défini par le Règlement 81-102.

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement du revenu tiré du prêt de titres, tel qu'il est présenté dans les états du résultat global pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022. Il indique le montant brut du revenu tiré du prêt de titres provenant des opérations de prêt de titres du FNB, moins les retenues fiscales et les montants gagnés par les parties ayant le droit de recevoir un paiement provenant du montant brut dans le cadre d'une convention de prêt de titres.

Pour les exercices clos les	31 décembre 2023	Pourcentage du revenu brut	31 décembre 2022	Pourcentage du revenu brut
Revenu brut tiré du prêt de titres	95 286 \$		120 495 \$	
Retenues fiscales	_	-	(1)	-
Honoraires du mandataire d'opérations de prêts :				
Banque Canadienne Impériale de Commerce	(47 643)	50,00 %	(60 244)	50,00 %
Revenu net tiré du prêt de titres versé au FNB	47 643 \$	50,00 %	60 250 \$	50,00 %

8. PARTS RACHETABLES

Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de catégorie E rachetables et transférables, lesquelles parts représentent chacune une participation indivise et égale dans l'actif net du FNB. Chaque part habilite son porteur à exprimer une voix aux assemblées des porteurs de parts. Chaque part confère une participation égale, avec toutes les autres parts, à tous les paiements faits aux porteurs de parts, autres que les distributions des frais de gestion, qu'il s'agisse



Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

de distributions de revenu ou de distributions de capital et, au moment de la liquidation, une participation égale au reliquat de l'actif net du FNB après l'acquittement de toute obligation non réglée attribuable aux parts de cette catégorie du FNB. Toutes les parts seront entièrement payées et non susceptibles d'appels subséquents, et ne seront pas assujetties à de futures évaluations, lorsqu'elles auront été émises, et elles ne pourront être cédées, sauf par application de la loi.

Les parts rachetables émises par le FNB confèrent à l'investisseur le droit d'exiger le remboursement au comptant d'un montant proportionnel à la participation de l'investisseur dans l'actif net du FNB chaque date de rachat et elles sont classées à titre de passif en raison de l'obligation du FNB de distribuer son revenu net et ses gains en capital aux porteurs de parts. Les objectifs du FNB en matière de gestion des parts rachetables sont d'atteindre l'objectif de placement du FNB et de gérer le risque de liquidité attribuable aux rachats. Le risque de liquidité du FNB attribuable aux parts rachetables est décrit à la note 5.

Pendant les jours de bourse applicables, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB, les porteurs de parts du FNB peuvent i) racheter des parts du FNB au comptant, à un prix par part correspondant à 95 % du cours de clôture des parts du FNB à la TSX le jour de prise d'effet du rachat, lorsque le nombre de parts faisant l'objet du rachat ne correspond pas à un nombre prescrit de parts ou à un multiple de celui-ci; ou ii) racheter, déduction faite de tous les frais de rachat applicables déterminés de temps à autre par le gestionnaire, à son gré, un nombre prescrit de parts ou un multiple du nombre prescrit de parts du FNB au comptant pour un montant correspondant à la valeur liquidative de ce nombre de parts.

Des parts du FNB sont émises ou rachetées sur une base quotidienne à la valeur liquidative par titre, laquelle est fixée chaque jour ouvrable à 16 h (heure de l'Est). Les ordres d'achat ou de rachat doivent respecter une heure limite, soit 9 h 30 (heure de l'Est).

Le FNB doit distribuer tout bénéfice net et tout gain en capital qu'il a réalisé au cours de la période. Le bénéfice réalisé par le FNB est distribué aux porteurs de parts au moins une fois par année, au besoin, et ces distributions sont soit versées en trésorerie, soit réinvesties par les porteurs de parts dans des parts additionnelles du FNB. Les gains en capital réalisés nets, le cas échéant, sont habituellement distribués aux porteurs de parts en décembre de chaque année. Les distributions annuelles des gains en capital ne sont pas versées en trésorerie, mais sont plutôt réinvesties et comptabilisées à titre de distributions imposables et utilisées afin d'augmenter le prix de base rajusté de chaque porteur de parts du FNB. Les distributions versées aux détenteurs de parts rachetables sont constatées dans les états de l'évolution de la situation financière.

Veuillez consulter le plus récent prospectus du FNB pour obtenir une description complète des caractéristiques de souscription et de rachat des parts du FNB.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022, le nombre de parts émises dans le cadre de souscriptions ou du réinvestissement des distributions, le nombre de parts rachetées, le nombre total et le nombre moyen de parts en circulation se présentent comme suit :

Exercice	Parts en circulation à l'ouverture	Parts émises	Parts rachetées	Parts en circulation à la clôture	Nombre moyen de parts en circulation
2023	7 642 547	225 000	(1 200 000)	6 667 547	7 164 122
2022	8 779 547	288 000	(1 425 000)	7 642 547	8 391 566



Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

9. CHARGES

Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,75 % de la valeur liquidative des parts du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu. Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Rémunération au rendement

Le FNB versera au gestionnaire une rémunération au rendement (la « rémunération au rendement »), le cas échéant, équivalant à 20 % du montant par lequel le rendement du FNB à toute date à laquelle cette rémunération doit être versée i) excède le niveau record (tel que ce terme est défini dans le prospectus du FNB) et ii) est supérieur à un rendement annualisé de 5 %. La rémunération au rendement sera déterminée selon les définitions et la formule décrites dans le prospectus et doit être calculée et cumulée quotidiennement pour chaque catégorie de parts.

La rémunération au rendement doit être calculée et cumulée quotidiennement et doit être versée au moins une fois par trimestre, à terme échu, aux dates fixées par le gestionnaire, ainsi que les taxes applicables. Le FNB a cumulé un montant de néant en rémunération au rendement pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (419 397 \$ en 2022), et celui-ci figure à l'état du résultat global. Un montant de néant était payable au gestionnaire au 31 décembre 2023 (néant au 31 décembre 2022), et celui-ci est inclus aux frais d'exploitation à payer figurant aux états de la situation financière, le cas échéant.

Autres charges

À moins que le gestionnaire n'y renonce ou ne les rembourse, le FNB paie l'ensemble de ses charges d'exploitation, notamment les honoraires des auditeurs, les frais liés aux services offerts par le fiduciaire et le dépositaire, les coûts associés à l'évaluation, à la comptabilité et à la tenue de registres, les frais juridiques, les frais autorisés relatifs à la préparation et au dépôt de prospectus, les coûts liés à l'envoi de documents aux porteurs de parts, les droits d'inscription à la cote d'une bourse et les frais annuels connexes, les droits de licence relatifs à un indice (le cas échéant), les frais payables à Services de dépôt et de compensation CDS inc., les frais bancaires et les intérêts, les charges extraordinaires,



Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

les coûts liés à la préparation et à la communication des rapports à l'intention des porteurs de parts et les coûts liés à la prestation de services, les honoraires de l'agent chargé de la tenue des registres et de l'agent des transferts, les coûts associés au comité d'examen indépendant, l'impôt sur le résultat, les taxes de vente, les commissions et les frais de courtage, les retenues fiscales ainsi que les honoraires payables à des fournisseurs de services dans le cadre de questions de conformité réglementaire et de fiscalité dans les territoires étrangers.

Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation à ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

10. COMMISSIONS DE COURTAGE, RABAIS DE COURTAGE SUR TITRES GÉRÉS ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les commissions de courtage payées relativement à des transactions sur titres peuvent comprendre des montants payés aux parties liées du gestionnaire pour des services de courtage fournis au FNB.

Les services de recherche et d'utilisation de systèmes reçus en contrepartie des commissions générées auprès de certains courtiers sont généralement qualifiés de rabais de courtage sur titres gérés.

Les commissions de courtage payées aux courtiers relativement aux transactions sur les titres du portefeuille, les rabais de courtage sur titres gérés et les montants payés aux parties liées du gestionnaire, le cas échéant, pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 sont les suivants :

Exercice clos le	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées	
31 décembre 2023	175 120 \$	néant \$	néant \$	
31 décembre 2022	166 342 \$	néant \$	néant \$	

En plus des éléments présentés dans le tableau ci-dessus, les frais de gestion versés au gestionnaire dont il est question à la note 9 sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global. Les frais de gestion payables par le FNB aux 31 décembre 2023 et 2022 figurent aux états de la situation financière.

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB gérés par le gestionnaire ou ses affiliés, conformément aux objectifs et stratégies de placement du FNB. Ces placements, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements.

11. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) (la « LIR »), le FNB est considéré comme une fiducie de fonds commun de placement et, par conséquent, n'est pas imposé sur la tranche du résultat fiscal versée ou allouée aux porteurs de parts. En outre, les remboursements d'impôt (fondés sur les rachats et les profits réalisés et latents de l'exercice) peuvent permettre la rétention de certains gains en capital nets dans le FNB sans engendrer d'impôts.



Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

12. PERTES FISCALES REPORTÉES EN AVANT

Les pertes en capital aux fins de l'impôt peuvent être reportées en avant indéfiniment et appliquées en réduction des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital reportées en avant peuvent être appliquées en réduction du résultat fiscal au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital réalisées pendant l'année d'imposition en cours peuvent être reportées en avant pendant 20 ans. Au 31 décembre 2023, le FNB disposait de pertes en capital nettes ou de pertes autres qu'en capital, les pertes autres qu'en capital expirant comme suit :

Pertes en capital nettes	Pertes autres qu'en capital	Année d'expiration des pertes autres qu'en capital
8\$	_	-

13. COMPENSATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB peut conclure diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation aux états de la situation financière. Toutefois, dans certaines circonstances telles qu'une faillite ou une résiliation de contrats, les montants connexes peuvent être compensés. Les tableaux suivants présentent les instruments financiers pouvant être admissibles à une telle compensation, si une telle situation se produisait aux 31 décembre 2023 et 2022. La colonne intitulée « Incidence nette » indique l'incidence nette sur les états de la situation financière du FNB si tous les montants étaient compensés.

	Mon	tants compensé	és (\$)	Montants non	compensés (\$)	Incidence nette (\$)
Actifs et passifs financiers au 31 décembre 2023	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	850 446	_	850 446	(3 923)	_	846 523
Passifs dérivés	(3 923)	_	(3 923)	3 923	_	_

	Montants compensés (\$)			Montants non	Incidence nette (\$)	
Actifs et passifs financiers au 31 décembre 2022	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	999 130	_	999 130	(12 844)	-	986 286
Passifs dérivés	(12 844)	_	(12 844)	12 844	-	-



Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

14. PARTICIPATION DANS DES FILIALES, DES ENTITÉS ASSOCIÉES ET DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB dans le cadre de ses stratégies de placement (le(s) « FNB détenu(s) »). En général, la nature et l'objectif de ces FNB détenus consistent à gérer les actifs pour le compte d'investisseurs tiers conformément à leurs objectifs de placement. Ces FNB sont financés par l'émission de parts aux investisseurs.

Pour déterminer si le FNB exerce un contrôle ou a une influence notable sur un FNB détenu, il évalue ses droits de vote, l'exposition à des rendements variables, et sa capacité d'utiliser ses droits de vote pour influer sur le montant des rendements. Dans les cas où le FNB exerce un contrôle sur un FNB détenu, il est considéré comme une entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, États financiers consolidés et il comptabilise par conséquent les placements qu'il contrôle à la juste valeur par le biais du résultat net. Le but principal du FNB est défini par ses objectifs de placement et celui-ci a recours à ses stratégies de placement telles qu'elles sont définies dans son prospectus pour atteindre ces objectifs. Le FNB mesure et évalue à la juste valeur la performance de tout FNB détenu.

Les FNB détenus sur lesquels le FNB exerce un contrôle ou a une influence notable sont classés comme filiales ou entités associées, respectivement. Tout autre FNB détenu est classé comme entité structurée non consolidée. Les FNB détenus peuvent être gérés par le gestionnaire, les membres de son groupe ou des gestionnaires tiers.

Les placements dans les FNB détenus sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes relatives aux cours futurs de ces FNB détenus. L'exposition maximale aux pertes découlant de participations dans des FNB détenus correspond au total de la juste valeur du placement dans ces FNB détenus à tout moment. La juste valeur des FNB détenus, le cas échéant, est présentée dans les placements dans les états de la situation financière et dans le tableau des placements. Aux 31 décembre 2023 et 2022, le FNB détenait des placements importants dans des filiales, des entités associées et des entités structurées (ES) non consolidées énumérés ci-dessous :

FNB détenu au 31 décembre 2023	Lieu d'affaires	Туре	Participation (%)	Valeur comptable
FNB Horizons Indice S&P/TSX 60 ^{MC}	Canada	ES	1,77 %	66 059 004 \$
FNB Horizons Indice S&P 500®	Canada	ES	1,58 %	34 219 429 \$
iShares Russell 2000 ETF	États-Unis	ES	0,02 %	22 421 778 \$
FNB Horizons Or	Canada	Entité associée	41,94 %	10 087 148 \$
Industrial Select Sector SPDR Fund	États-Unis	ES	0,05 %	9 769 422 \$

FNB détenu au 31 décembre 2022	Lieu d'affaires	Туре	Participation (%)	Valeur comptable
FNB Horizons Indice S&P/TSX 60 ^{MC}	Canada	ES	1,11 %	42 449 992 \$
Industrial Select Sector SPDR® Fund	États-Unis	ES	0,13 %	24 177 625 \$
Materials Select Sector SPDR® Trust	États-Unis	ES	0,28 %	19 924 531 \$
FNB Horizons Or	Canada	Entité associée	46,32 %	16 044 800 \$
iShares Russell 2000 ETF	États-Unis	ES	0,02 %	15 203 774 \$
Technology Select Sector SPDR® Fund	États-Unis	ES	0,03 %	14 523 990 \$
FNB Horizons Indice S&P 500®	Canada	ES	0,45 %	10 385 180 \$
Utilities Select Sector SPDR® Fund	États-Unis	ES	0,04 %	9 794 843 \$
iShares MSCI Emerging Markets ETF	États-Unis	ES	0,03 %	9 516 822 \$



Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

15. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Le 6 mars 2024, Horizons ETFs Management (Canada) Inc., gestionnaire de placements du FNB, a annoncé qu'il allait procéder à un changement de marque et adopter le nom de Global X Investment Canada Inc. en mai 2024. Le changement de dénomination ne devrait pas avoir d'incidence sur les activités quotidiennes du FNB. Les activités, le personnel et les responsabilités du gestionnaire de placements demeurent les mêmes.

Gestionnaire

Horizons ETFs Management (Canada) Inc.

55, avenue University, bureau 800 Toronto (Ontario) M5J 2H7

Téléphone: 416-933-5745 Télécopieur: 416-777-5181 Sans frais: 1-866-641-5739 info@horizonsetfs.com www.fnbhorizons.com Auditeur **KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.**Bay Adelaide Centre

333, rue Bay, bureau 4600 Toronto (Ontario) M5H 2S5

Dépositaire

Société de fiducie CIBC Mellon

1 rue Verk bureau 900

1, rue York, bureau 900 Toronto (Ontario) M5J 0B6 Agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts **Fiducie TSX**100, rue Adelaide Ouest, bureau 301 Toronto (Ontario)
M5H 4H1

L'innovation est notre capital. Faites-en le vôtre.

Fonds négociés en bourse Horizons | 55, avenue University, bureau 800 | Toronto (Ontario) M5J 2H7 **T** 416 933 5745 | **SF** 1 866 641 5739 | **w** fnbhorizons.com

